Nations Unies S/2017/623



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juillet 2017
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/541)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quarante et unième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) et du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien, d'autres sources syriennes ou de sources publiques. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1er au 30 juin 2017.

Encadré 1
Points essentiels – juin 2017

1) Le mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne signé par l'Iran (République islamique d'), la Fédération de Russie et la Turquie le 4 mai a continué d'avoir un effet positif et de réduire la violence dans certains secteurs; des hostilités continuent cependant d'être signalées, notamment à Deraa, dans la Ghouta orientale et dans les secteurs tenus par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

2) Trois convois interinstitutions qui traversent les lignes de front ont été dépêchés en juin dont un seul, qui se rendait de Harasta-Est, Misraba et Mdeïré, le 19 juin, est arrivé dans une zone assiégée. À la fin du mois, l'aide de l'ONU était parvenue à 202 500 destinataires dans le cadre du plan de convoi pour juin et juillet, soit seulement 18 % des 1 081 900 bénéficiaires prévus.

17-12045 (F) 240717 240717





3) Depuis que l'offensive contre la ville de Raqqa a commencé le 6 juin, de lourds accrochages, pilonnages et raids aériens ont fait un nombre considérable de morts et de blessés, tandis que des dizaines de milliers d'habitants fuyaient. Le nombre de déplacés dans le nord-est du pays à la suite de l'offensive a continué d'augmenter, avec un total de 19 889 déplacés durant le mois de juin.

4) À la suite des accords locaux récemment signés, Madaya (province de Rif-Damas) et le quartier de Waar dans la ville de Homs ont été retirés au mois de juin de la liste des zones assiégées, qui sont désormais au nombre de 11 et comptent en tout 540 000 habitants. Bien que le nombre ait été réduit, cette évolution n'est pas totalement positive, les sièges n'étant souvent levés qu'après des périodes de restrictions draconiennes et de pilonnages intensifs à la suite desquels des habitants se déplacent dans d'autres secteurs du pays où ils continuent de faire face à l'adversité.

5) Le 17 juin, un convoi interinstitutions à Harasta-Est, Misraba et Mdeïra a essuyé des tirs isolés à la suite desquels un chauffeur a été blessé, alors que toutes les mesures de désescalade du conflit étaient en place.

II. Principaux faits nouveaux

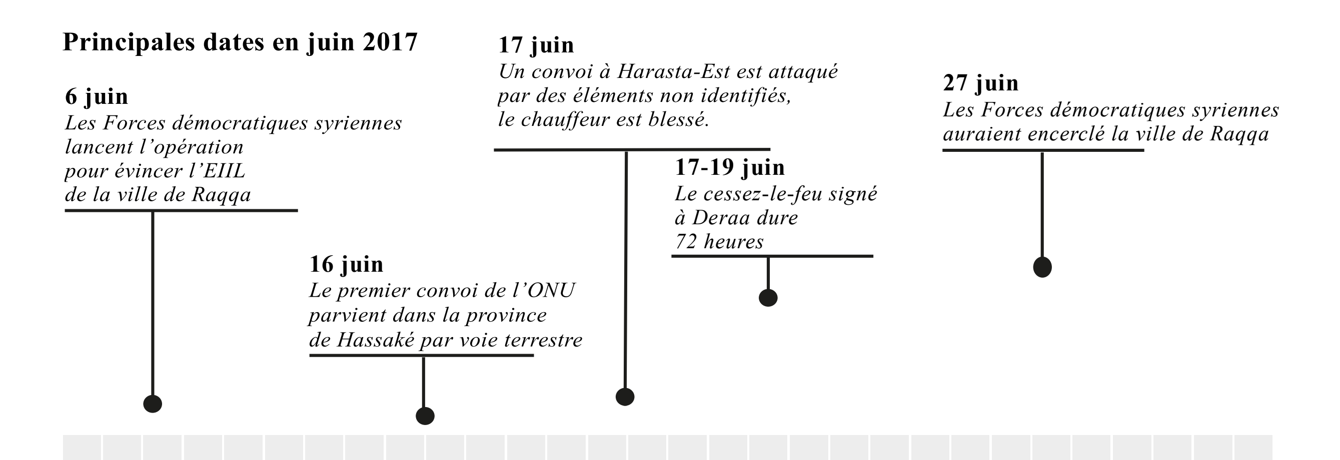
3. Le mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne signé par l'Iran (République islamique d'), la Fédération de Russie et la Turquie le 4 mai a continué d'avoir pour effet positif de réduire la violence dans certains secteurs. La persistance des hostilités a cependant été signalée dans les zones de désescalade proposées, tout particulièrement à Deraa et dans la Ghouta orientale. Les opérations militaires ont été de plus en plus nombreuses dans les zones tenues par l'EIIL. Les Forces démocratiques syriennes, soutenues par la Coalition internationale dirigée par les États-Unis d'Amérique contre l'EIIL, ont encerclé la ville de Raqqa, tenue par l'EIIL. Entre-temps, les forces gouvernementales ont poursuivi leur avancée dans les provinces de Raqqa, Homs et Deïr el-Zor. Le 18 juin, la Coalition internationale contre l'EIIL a abattu un avion de combat syrien dans la province de Raqqa, ce qui a amené la Fédération de Russie à suspendre à titre provisoire le mécanisme de désescalade du conflit avec les États-Unis.

4. Depuis le début de l'offensive contre Raqqa le 6 juin, de lourds accrochages, pilonnages et raids aériens ont fait un nombre considérable de morts et de blessés, tandis que des dizaines de milliers d'habitants fuyaient. En juin, la situation humanitaire s'est dégradée dans la ville où quelque 30 000 à 50 000 personnes sont prises au piège. D'après des rapports préliminaires, au 27 juin, les Forces démocratiques syriennes avaient encerclé la ville, ne laissant aucune voie de sortie officielle pour les civils. Les familles s'exposeraient à des risques considérables lorsqu'elles chercheraient à traverser les lignes de conflit.

5. La situation à l'intérieur de la ville serait déplorable. Les frappes aériennes et terrestres continuent de faire des victimes. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), au moins 173 personnes ont perdu la vie en juin; 27 civils ont été tués dans la ville et des dizaines d'autres blessés dans l'Euphrate, alors qu'ils cherchaient à avoir accès à l'eau. Des pénuries de vivres et de médicaments continuent d'être signalées. Les marchés et les boulangeries sont

fermés, ce qui restreint encore plus l'accès aux denrées alimentaires et aux produits de première nécessité.

6. Le nombre de déplacés dans le nord-est du pays du fait de la poursuite de l'offensive contre Raqqa a continué d'augmenter, avec 19 889 déplacés en juin, dont bon nombre l'ont été plus d'une fois. À ce jour, le nombre total de déplacés depuis le début de l'offensive en novembre 2016 est de 227 610, dont 190 081 depuis le 1er avril. Des arrivées quotidiennes sont enregistrées dans les sites de Mabrouké et d'Aïn Issa. Des sites de regroupement spontané ont également surgi ou reflué, en fonction de l'évolution des conditions de sécurité et des avancées des Forces démocratiques syriennes. Les déplacés ont continué d'avoir des préoccupations en matière de protection à l'intérieur des camps, du fait de la procédure de contrôle, l'identification personnelle prenant parfois beaucoup de temps, des restrictions imposées à la liberté de circulation et de la confiscation des papiers d'identité.



Encadré 2

Voie terrestre de Damas à Qamichli

1) Qamichli est depuis longtemps un centre important de l'ONU en vue de la fourniture d'une aide humanitaire à des centaines de milliers d'habitants du nord-est de la Syrie. L'accès à cette ville a cependant été problématique depuis décembre 2015, lorsque la Turquie a fermé le poste frontière pour des raisons de sécurité, indiquant que ce serait à titre provisoire. En juillet 2016, le module de la logistique du Programme alimentaire mondial (PAM) a commencé à établir un pont aérien pour acheminer des vivres et des fournitures humanitaires de Damas à Qamichli en vue de leur distribution. De juillet 2016 au 25 juin 2017, lorsque l'opération aérienne a pris fin, 533 aéroportages avaient été effectués, avec le transport de 18 857 tonnes de nourriture, d'eau et d'une aide à l'assainissement, à la nutrition, à l'éducation et au logement et d'articles non alimentaires, de la part des acteurs humanitaires, qui avaient été acheminés à près de 400 000 personnes.

2) En mars 2017, au vu de l'amélioration des conditions de sécurité, l'ONU a demandé au Gouvernement d'envisager d'approuver l'acheminement de convois qui franchissent les lignes de front vers la province de Hassaké par une voie terrestre passant d'Alep et Manbej jusqu'à Qamichli. Cette route a été rouverte en mai au trafic commercial entre Alep et Qamichli.

3) Le 14 juin, le Gouvernement a réagi favorablement à une demande soumise par l'ONU en vue de l'acheminement d'une aide à Qamichli. Une fois qu'il a donné son aval, un convoi de trois camions du PAM s'est déployé et est arrivé le 16 juin. En tout, 32 camions du PAM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) étaient arrivés à Qamichli à la fin de juin.

4) Le fait de remplacer le pont aérien en cours par un accès par la route à Hassaké permettrait d'économiser 19 millions de dollars par an et de fournir une aide alimentaire à 100 000 personnes supplémentaires pendant un an.

7. La situation à Deraa reste particulièrement préoccupante pour les 660 000 habitants de la province qui sont dans le besoin au vu du conflit persistant, alors que Deraa fait partie des quatre zones recensées par les garants du mémorandum sur la création de zones de désescalade. Malgré les combats en cours, les forces gouvernementales ont déclaré la cessation des hostilités pendant 48 heures à dater du 17 juin à midi, afin d'appuyer les négociations en vue d'un accord local; toutefois, les groupes d'opposition armés non étatiques auraient refusé de la respecter, ce qui aurait entraîné la reprise des hostilités.

8. La Ghouta orientale a continué de connaître des combats entre des groupes d'opposition armés non étatiques actifs dans le secteur, alors qu'elle faisait partie des quatre zones de désescalade recensées par les garants du mémorandum. Les pilonnages dans la Ghouta orientale se seraient également poursuivis tout au long du mois et auraient fait des victimes parmi les civils. Dans le même temps, des pilonnages depuis la Ghouta orientale par des groupes d'opposition armés non étatiques vers Damas ont été signalés.

9. Une équipe d'experts des Nations Unies a été invitée à Moscou les 15 et 16 juin par les garants du mémorandum pour participer à une partie de la troisième session technique du groupe de travail conjoint sur la désescalade. Les experts ont eu l'occasion de souligner un certain nombre de questions présentant un intérêt pour l'ONU et offert de continuer de fournir des conseils techniques, selon qu'il conviendrait, conformément aux paramètres des pourparlers d'Astana.

Protection

10. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire un nombre considérable de morts et de blessés parmi les civils. Comme par le passé, le nombre élevé de victimes civiles indique que l'interdiction de mener des attaques aveugles et les principes de proportionnalité et de précaution continuent d'être violés. Les enfants ont été très durement touchés par les combats, représentant même, dans certains cas, la majorité des victimes.

11. Les combats ont continué de causer des dégâts aux infrastructures civiles, y compris les installations médicales et leur personnel, ainsi que les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations reçues par le HCDH, des violations du droit international humanitaire auraient fait des victimes civiles dans plusieurs provinces (voir annexe). Le Haut-Commissariat a recensé les attaques qui auraient été perpétrées par de nombreuses parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, les groupes d'opposition armés non étatiques et les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

12. Le Département de la défense des États-Unis a confirmé publiquement que la Coalition internationale contre l'EIIL avait procédé en juin à 870 frappes contre des positions de l'EIIL dans les provinces de Raqqa, Hassaké, Deïr el-Zor et Homs. Parmi ces frappes, 637 auraient eu lieu dans la province de Raqqa. Le 6 juin, le Département a annoncé le lancement d'une offensive destinée à libérer Raqqa, tandis que la Coalition fournirait aux Forces démocratiques syriennes du matériel, un entraînement, des renseignements, un soutien logistique, des missiles à guidage de précision et des conseils sur le champ de bataille.

13. Le Ministère de la défense de la Fédération de Russie a publié des communiqués les 9, 27 et 30 juin, indiquant qu'il continuait de soutenir la République arabe syrienne dans la lutte contre l'EIIL et le Front Nosra, et fourni des informations sur les succès obtenus dans le nord-est de la province d'Alep, près de Palmyre, et dans le sud du pays, ainsi que sur les opérations le long de la frontière avec la Jordanie et l'Iraq.

14. Le 19 juin, les Gardiens de la révolution islamique ont annoncé publiquement qu'ils avaient lancé des missiles balistiques contre des positions de l'EIIL dans la partie est de la province de Deïr-el-Zor à la suite de l'attaque perpétrée par l'EIIL contre le siège du Parlement iranien et le mausolée de Rouhallah Khomeini à Téhéran le 7 juin.

15. L'ONU et les partenaires sanitaires ont reçu des rapports crédibles sur quatre attaques contre des centres de soins de santé et leur personnel, dont deux ont été confirmés et deux autres sont en cours de vérification. Les deux incidents confirmés ont trait à du personnel de santé. Le 6 juin, un infirmier qui travaillait dans un hôpital local de Deraa a été tué avec son fils, lorsque sa maison a été touchée par un raid. Le 17 juin, un auxiliaire médical qui travaillait pour un hôpital soutenu par des organisations non gouvernementales nationales et internationales aurait été tué au cours d'un raid aérien alors qu'il se rendait à son travail.

16. Les écoles ne sont toujours pas épargnées. Le 14 juin, dans la localité de Tafas, dans la partie ouest de la province de Deraa, des frappes aériennes ont touché des bâtiments scolaires adjacents des martyrs Keïouan C1 et Najjar, faisant au moins 9 morts, dont deux enfants, et 25 blessés. Les bâtiments étaient utilisés comme refuge par des déplacés. Le 24 juin, une tente d'organisation non gouvernementale qui servait de « lieu d'enseignement sûr » dans le quartier de Nakhlé dans la ville de Deraa a été détruite au cours d'une frappe aérienne, tout comme les pupitres, ce qui a fortement compromis l'installation.

Accès humanitaire

Encadré 3

Points essentiels concernant l'accès humanitaire

1) Quelque 13,5 millions de personnes en République arabe syrienne ont encore besoin d'aide humanitaire, y compris 6,3 millions de déplacés. Selon les estimations, 3,9 millions de personnes vivent dans des zones difficiles d'accès et 540 000 autres se trouvent actuellement dans 11 zones assiégées.

2) Avec un convoi pour Harasta-Est, Misraba et Mdeïra le 17 juin, les opérations interinstitutions des Nations Unies menées dans les zones situées au-delà des lignes de front ont apporté, au cours de la période considérée, de l'aide à une zone assiégée au-delà de Deïr el-Zor (par aérolargage). Deux autres convois interinstitutions dépêchés au cours de la période considérée, ont pu atteindre deux lieux difficiles d'accès, à

savoir Talbissé et Tloul el-Homr le 15 juin et Rastan le 22 juin. Le retrait des fournitures médicales des convois reste un problème de taille, des fournitures qui auraient permis de subvenir aux besoins de 84 000 personnes ayant été confisquées en juin.

3) À la fin de juin, l'ONU avait atteint quelque 202 500 personnes dans le cadre de son plan de convois pour juin et juillet, soit 18 % des 1 081 900 bénéficiaires prévus. D'autres convois interinstitutions n'ont pas pu partir ou arriver à bon port soit parce qu'ils n'avaient pas obtenu d'autorisation ou de lettre de facilitation de la part des autorités syriennes, soit à cause des combats ou de l'insécurité, soit parce qu'ils se sont heurtés à d'autres obstacles alors qu'ils avaient obtenu une autorisation initiale.

4) Au cours de la période considérée, quelque 712 000 personnes et des centaines de milliers ont reçu une aide médicale, une aide à l'eau, à l'assainissement et à l'éducation ainsi que des articles non alimentaires de l'ONU et de ses partenaires dans le cadre d'opérations transfrontières organisées à partir de la Turquie et de la Jordanie.

5) L'ONU et ses partenaires continuent de faire face aux conséquences humanitaires des combats et de l'insécurité à l'intérieur et aux alentours de Raqqa, et apportent chaque mois une forme d'assistance à plus de 240 000 personnes. L'aide humanitaire comprend différents types de denrées alimentaires et de rations quotidiennes de pain, des médicaments et des fournitures médicales ainsi que des compléments nutritionnels.

17. Il est toujours extrêmement difficile d'acheminer une aide humanitaire dans de nombreuses zones en raison de la poursuite des combats, du déplacement des lignes de front, des obstacles administratifs et des restrictions délibérément imposées par les parties à la circulation des personnes et des biens.

18. À la suite de l'évolution de la situation après la signature d'accords locaux, deux lieux ont été retirés de la liste des zones assiégées pendant le mois de juin : Madaya (province de Rif-Damas) et le quartier de Waar dans la ville de Homs. À la suite d'un accord conclu dans le cadre de négociations relatives à l'accord concernant les quatre localités de Fouaa, Kefraya, Madaya et Zabadani, l'accès s'est amélioré à Madaya. L'ONU a effectué une évaluation le 8 juin et constaté que les 25 000 à 30 000 civils qui sont toujours à Madaya peuvent désormais se déplacer dans la localité et en dehors, grâce aux transports publics et à des véhicules privés. En ce qui concerne le quartier de Waar à Homs, après l'obtention d'un accord local en mars, plus de 19 000 personnes ont été évacuées de ce secteur pour se rendre à Edleb, à Jarablos et dans la partie nord de la province de Homs. Le 20 mai, le gouverneur de Homs a annoncé que le processus d'évacuation était achevé et que la zone était de nouveau sous le contrôle du Gouvernement. Quelque 17 500 personnes y seraient encore présentes. S'il est vrai qu'un plus petit nombre de zones restent encore assiégées, cette évolution n'est pas totalement positive parce que les sièges ne sont souvent levés qu'après des périodes de restrictions draconiennes et de bombardements intensifs et que ceux qui quittent ces zones assiégées se déplacent dans d'autres régions du pays où elles continuent de faire face à l'adversité. L'ONU n'est pas partie à ces accords locaux.

19. Les localités assiégées sont désormais au nombre de 11, pour une population totale de 540 000 personnes (voir tableau 1). Parmi elles, 7 sont assiégées par le Gouvernement (80 % du total de la population assiégée), 1 par le Gouvernement et

les groupes d'opposition armés non étatiques (1 %), 2 par des groupes d'opposition armés non étatiques (2 %) et 1 par l'EIIL (17 %).

Liste des zones assiégées : juin 2017

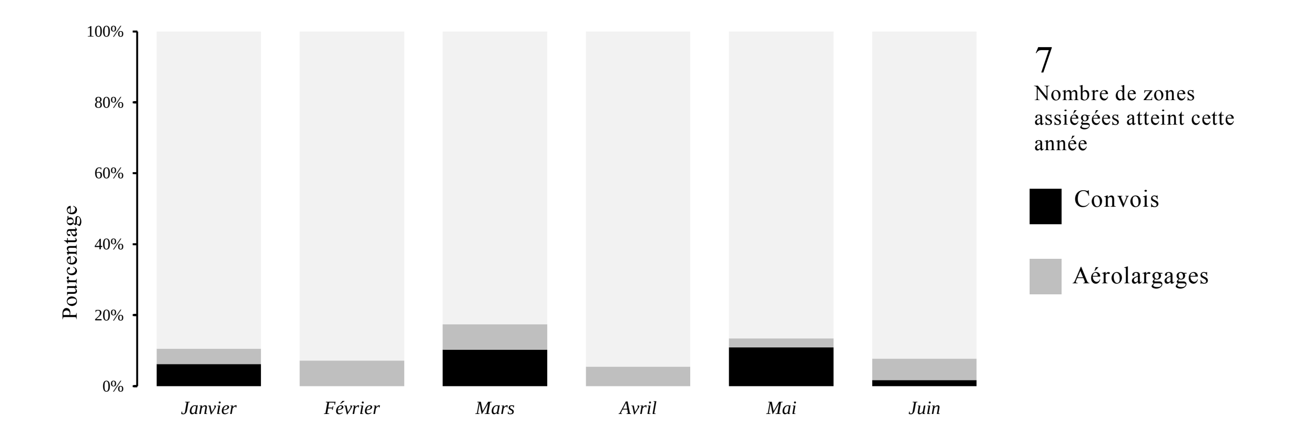
Province	*Zone*	*Nombre estimé d'habitants*	*Assiégeant*
Deïr el-Zor	Deïr el-Zor	93 500	EIIL
Damas	Yarmouk	9 800	Forces gouvernementales et groupes d'opposition armés non étatiques
Edleb	Fouaa	12 100	Groupes d'opposition armés non étatiques
	Kafraya		Groupes d'opposition armés non étatiques
Rif-Damas	Qaboun et Barzé el-Balad	30 000	Forces gouvernementales
	Région de Douma (Douma, Chafouniyé et Haouch el-Daouahira)	150 100	Forces gouvernementales
	Région de Harasta (Harasta, Mdeïra et Misraba)	46 300	Forces gouvernementales
	Irbin et environs (Irbin, Zamalka et Jobar)	49 300	Forces gouvernementales
	Région de Kafr Batna (Kafr Batna, Aïn Terma, Hammoura, Jisreïn, Saqba, Aftris, Hazzé, Haouch el-Achari, Beït Sioua et Mohammadiyé)	132 400	Forces gouvernementales
	Région de Nachabiyé (Nachabiyé, Beït Nayem, Salhiyé, Outaya, Hazrama)	16 500	Forces gouvernementales
Total		**540 000**	

20. L'accès aux personnes qui vivent dans des zones assiégées ou difficiles d'accès est demeuré une préoccupation majeure pour les organismes des Nations Unies et leurs partenaires. Dans le cadre du plan de convois interinstitutions des Nations Unies pour juin et juillet, l'accès à 27 sites, dont des zones assiégées, a été demandé afin d'apporter une aide à 1 081 900 personnes. L'aide a été approuvée pour 836 750 bénéficiaires (77,3 %). L'accès à 3 localités a été accordé sans conditions, et l'accès à 23 à des conditions prévoyant moins de bénéficiaires recensés par l'ONU ou ne spécifiant pas leur nombre. Une demande a été rejetée. À ce jour, seuls trois convois interinstitutions ont pu être acheminés vers des zones assiégées ou difficiles d'accès dans le cadre du plan de convois interinstitutions pour juin et juillet (voir tableau 4).

21. Certains organismes ont continué de soumettre des demandes individuelles d'autorisation de convoi vers diverses localités du pays. Le PAM a présenté 1 587 demandes officielles d'obtention de lettres de facilitation afin de transporter une aide alimentaire dans les localités visées dans le pays, et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a soumis 84 demandes pour le transport de produits de première nécessités et trousses de subsistance, et pour la plupart, ces demandes ont été approuvées. Des organisations non gouvernementales internationales et syriennes ont continué de mener des évaluations de besoins et d'apporter un soutien

(notamment en matière de soins médicaux, d'éducation, de soutien psychosocial et de protection) dans des zones assiégées ou difficiles d'accès, dans des conditions extrêmement difficiles et dans le respect des principes humanitaires.

Figure II
Opérations humanitaires menées conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies dans des zones situées au-delà des lignes de front : nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées, y compris au moyen d'aérolargages sur la ville de Deïr el-Zor (par mois)



22. La majorité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires continuent de ne pas pouvoir fournir une assistance aux populations qui en ont besoin dans les zones tenues par l'EIIL, toutes les opérations d'assistance prévues pour ces zones ayant dû être suspendues en raison de préoccupations persistantes en matière de sécurité. L'ONU et ses partenaires humanitaires n'ont pu par conséquent se rendre dans la ville de Raqqa et la plus grande partie de la province de Deïr el-Zor, ainsi que dans certaines poches des faubourgs nord d'Alep et du nord-ouest de la province de Hama.

23. Avec l'ouverture de la route terrestre de Qamichli, les livraisons destinées aux provinces de Hassaké et de Raqqa ont pu être acheminées avec plus de facilité. Par conséquent, des produits alimentaires pour plus de 190 000 personnes ont été livrés aux partenaires pour distribution, ce qui a permis d'atteindre un taux de réalisation de 100 % du plan mensuel pour ces provinces. En outre, l'ONU et ses partenaires ont répondu aux besoins humanitaires des personnes déplacées touchées par la poursuite des hostilités dans la province de Raqqa. Des interventions humanitaires sont en cours dans les provinces de Raqqa, Alep et Deir el-Zor, et plus de 240 000 personnes reçoivent une certaine forme d'assistance tous les mois. L'aide humanitaire comprend différents types de denrées alimentaires et de rations quotidiennes de pain, des médicaments et des fournitures médicales ainsi que des compléments nutritionnels.

Figure III
Opérations humanitaires terrestres menées conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies dans les zones situées au-delà des lignes de front (juin 2017)

202 500 bénéficiaires

Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 191 500	Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 11 000	Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones prioritaires situées au-delà des lignes de front 0
4.9 % Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès	2 % Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées	1 sur 11 Nombre de zones assiégées ayant bénéficié d'une aide
Nombre de convois ayant traversé des lignes de front 3	Nombre d'opérations d'aéroportage organisées 42	Nombre d'aérolargages 14

Population dans les zones difficiles d'accès : 3,9 millions de personnes

Population dans les zones assiégées : 540 000 personnes

24. Des articles médicaux qui auraient permis d'administrer 84 000 traitements et de sauver des vies ont été retirés par les autorités syriennes des convois interinstitutions en juin (voir tableau 2). Le plan de convois interinstitutions pour juin et juillet prévoyait l'acheminement d'autres fournitures médicales, mais seuls trois convois ont jusqu'ici pu parvenir à leur destination. Par ailleurs, depuis début 2017, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a soumis au Gouvernement, à titre individuel, neuf demandes d'autorisation d'accès à 12 localités dans six provinces. Le Gouvernement en a approuvé trois et en a rejeté une, et laissé cinq sans réponse.

Tableau 2
Fournitures médicales retirées des convois humanitaires en juin 2017

Lieu	*Nombre de traitements*	*Type de fournitures*
Est de Harasta, Misraba et Mdeïra	8 895	Phénobarbitone, chlorhydrate d'amitriptyline, halopéridol, sodium valproate gastro-résistant, chlorhydrate de kétamine, système de diagnostic aux ultrasons, gélofusine, carbamazépine, vaporisateur nasal béclométhasone, atracurium.
Talbissé et Tloul el-Homr	53 948	Gants d'examen en latex taille S, instruments pour petite chirurgie et trousses chirurgicales, instruments en acier inoxydable pour petite chirurgie, héparine de sodium, salbutamol, électrocardiographe, inhalateurs de sulfate de salbutamol, inhalateurs de budésonide (aérosols), dipropionate de béclométhasone, inhalateurs (aérosols), kits pneumonie A (P97-023), kétorolac trométhamine, saline normale, glucose 5 %, trousse et aiguilles d'administration de solution injectable IV.
Rastan	21 238	Instruments pour petite chirurgie et trousses chirurgicales, instruments en acier inoxydable pour petite chirurgie, système de diagnostic aux ultrasons, vaporisateur nasal dipropionate de béclométhasone, carbamazépine, kits pneumonie A (P97-023), kétorolac trométhamine, saline normale, glucose 5 %, trousse et aiguilles d'administration de solution injectable IV

25. En juin, le PAM et le HCR ont réussi à déployer un convoi de camions d'Alep à Qamichli dans la province de Hassaké en passant par Manbej (voir encadré 2). Cette évolution importante permettra à l'ONU de fournir une aide humanitaire à grande échelle dans le nord-est du pays, zone où l'on a dû recourir à des aéroportages à grands frais en raison de la fermeture temporaire depuis décembre 2015 du point de passage de Nousseïbin-Qamichli à la frontière avec la Turquie.

26. Après la reprise de ces livraisons terrestres régulières, les opérations d'aéroportage de l'ONU lancées en juillet 2016 ont été arrêtées le 25 juin : 533 rotations avaient été effectuées pour transporter par voie aérienne 18 857 tonnes de denrées alimentaires et autres fournitures, ce qui avait permis de secourir 400 000 personnes. Au cours du seul mois de juin, 42 rotations ont été effectuées et ont permis à l'ONU de livrer à ses partenaires de l'aide alimentaire et autres formes d'aide pour 393 300 personnes vivant dans des régions de Hassaké, de Raqqa et de Deïr el-Zor.

Action humanitaire

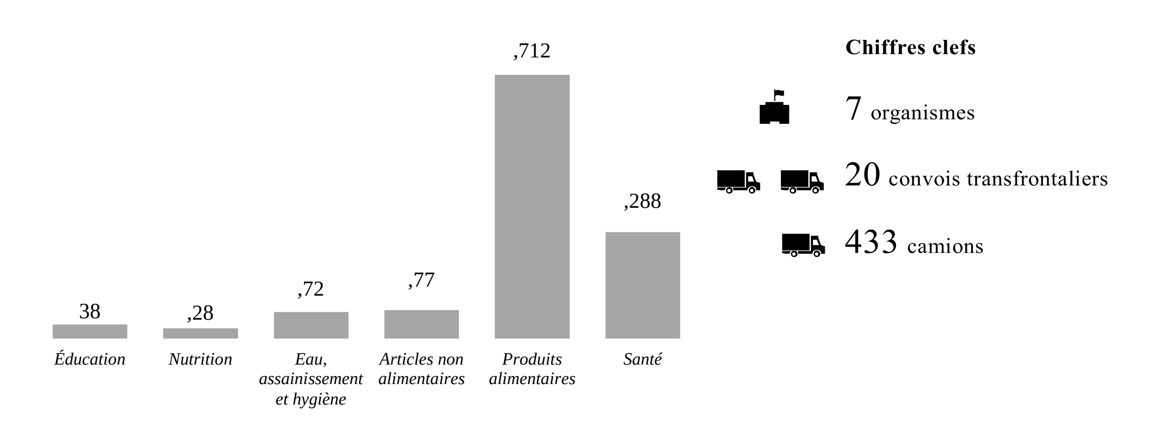
27. En juin, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une assistance à des millions de personnes dans le besoin en exploitant tous les moyens possibles d'y parvenir, depuis l'intérieur de la République arabe syrienne et au moyen d'opérations transfrontières (voir tableau 3). Par ailleurs, les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une aide précieuse aux populations démunies. Le Gouvernement a continué d'assurer les services de base dans les zones qu'il contrôle, ainsi que dans de nombreux secteurs échappant à son emprise. Les autorités locales de nombreuses zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques ont également continué de fournir des services lorsque cela était possible.

Tableau 3
Nombre de personnes ayant reçu une aide des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations en juin 2017

Organisation	*Nombre de personnes ayant reçu une aide*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	36 858
Organisation internationale pour les migrations	130 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	231 991
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	>1 500 000
Programme des Nations Unies pour le développement	3 868 669
Fonds des Nations Unies pour la population	29 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	>250 000
Programme alimentaire mondial	4 000 0000
Organisation mondiale de la Santé	1 633 765

28. Les livraisons transfrontières depuis la Turquie et la Jordanie vers la République arabe syrienne se sont poursuivies en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (voir fig. IV). Conformément à ces résolutions, l'Organisation a notifié à l'avance chaque livraison aux autorités syriennes, en précisant quels en étaient le contenu et la destination, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses activités et contrôlé 433 camions composant les 20 convois acheminés par sept organismes des Nations Unies en juin, confirmé la nature humanitaire de chacun et informé les autorités syriennes de chaque expédition. Il a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements jordanien et turc.

Figure IV
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide, en juin 2017
(En milliers)



29. En mai, le PAM a réalisé en juin dans la province de Deïr el-Zor 14 opérations de parachutage à haute altitude, larguant des rations alimentaires pour 31 035 personnes, ainsi que du matériel fourni par d'autres acteurs humanitaires.

Tableau 4
Convois humanitaires interinstitutions au-delà des lignes de front: juin 2017

Date	*Lieu*	*Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)*	*Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide*	*Type d'assistance*
15 juin	Talbissé et Tloul el-Homr	101 000	84 000	Multisectorielle
19 juin	Est de Harasta, Misraba et Mdeïra	33 000	11 000	Multisectorielle
21-22 juin	Rastan	107 500	107 500	Multisectorielle

30. Le nombre total de cas confirmés de polio a atteint 17 au 21 juin, 16 ayant été signalés dans le district de Mayadin (province de Deïr el-Zor) et 1 à Raqqa. Le Ministère de la santé, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS, a lancé la première série de vaccination le 22 juin et a atteint des centaines de milliers d'enfants. En outre, de fin mai à début juin, l'UNICEF et l'OMS ont organisé une campagne de vaccination contre la rougeole pour les enfants âgés de 7 mois à 5 ans et ont atteint plus de 1,7 million d'enfants.

31. Le 22 juin, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a achevé un deuxième cycle de son programme d'assistance en espèces pour 2017, qui avait commencé le 2 mai et dont ont bénéficié 409 547 réfugiés de Palestine (122 576 familles) sur l'ensemble du territoire syrien. L'UNRWA a également distribué des colis alimentaires à 143 188 réfugiés de Palestine en Syrie et fourni des traitements médicaux à 46 329 patients (18 991 hommes et 27 338 femmes) dans tout le pays.

32. Tout au long du mois, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui contenaient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué à apporter une aide bilatérale et d'autres types d'assistance humanitaire.

Visas et enregistrement

33. Au total, 30 nouvelles demandes de visas ont été présentées par l'ONU au Gouvernement en juin; 14 ont été approuvées et 16 sont en cours d'examen. Parmi les nouvelles demandes présentées au cours des derniers mois, 12 ont été approuvées en juin, 1 a été rejetée et 21 sont en cours d'examen. Sur les 64 demandes de renouvellement de visas que l'ONU a présentées en juin, 40 ont été approuvées et 24 sont en cours d'examen. Parmi les demandes présentées au cours des derniers mois, 14 ont été approuvées et 15 sont en cours d'examen.

34. Au total, 22 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités pour exercer leurs activités dans ce pays. Quatre autres s'emploient actuellement à obtenir leur enregistrement. Ces organisations continuent de se heurter à des obstacles et restrictions d'ordre administratif qui entravent leur capacité d'action, notamment en ce qui concerne la possibilité de procéder à des évaluations indépendantes de besoins. La République arabe syrienne a autorisé quelque 217 organisations non gouvernementales nationales à travailler en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

35. Le 17 juin, un convoi interinstitutions se rendant dans les zones de l'est de Harasta, de Misraba et de Mdeïra (province de Deïr el-Zor) a essuyé des tirs isolés, en dépit de toutes les mesures de désescalade mises en place en collaboration avec la Fédération de Russie et les forces de la Coalition internationale contre l'EIIL, et des autorisations et garanties nécessaires obtenues des parties concernées sur le terrain pour un passage sans entrave. Les tireurs embusqués ont blessé un chauffeur du Croissant-Rouge arabe syrien. Un autre, éraflé par une balle, n'a pas été grièvement blessé. Aucune partie n'a revendiqué la responsabilité de l'attaque qui, si elle visait intentionnellement le convoi humanitaire et son personnel, constituerait un crime de guerre.

36. Le 15 juin, des dizaines de manifestants ont mis le feu à un poste de police dans la ville de Soueïda en représailles à l'arrestation d'un militant politique. Les manifestations se sont poursuivies pendant deux jours avant que certaines personnalités de la région n'interviennent pour calmer la situation. Le 18 juin, un engin explosif improvisé a explosé dans la rue Siyaha de la ville de Qamichli, à quelque 300 mètres du bureau du HCR, ne causant que des dégâts matériels dans la zone. Les fonctionnaires du HCR sont tous sortis indemnes et ont tous répondu à l'appel. La menace que posent les engins explosifs improvisés et les véhicules piégés risque de perdurer, avec la poursuite des combats dans le sud de la province de Hassaké et l'offensive en cours à Raqqa.

37. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents de l'aide humanitaire ont été tués, parmi lesquels 21 fonctionnaires de l'ONU (dont 17 agents de l'UNRWA), 65 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et huit membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également perdu la vie.

38. Au total, 28 fonctionnaires de l'ONU, 1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement et 27 agents de l'UNRWA, sont détenus ou portés disparus.

III. Observations

39. Avec 13,5 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne, la crise humanitaire se poursuit dans la plupart des secteurs. Le conflit continue de faire des morts parmi les civils et de détruire les infrastructures de base. Les civils se heurtent encore à de redoutables difficultés en matière d'accès aux soins de santé, d'alimentation, d'accès à l'eau potable et à l'éducation. Bien trop souvent, ils risquent leur vie ou recourent à des mécanismes de survie malsains pour subvenir à leurs besoins essentiels.

40. L'ONU et ses partenaires humanitaires apportent des ressources vitales à ceux qui en ont besoin. La fourniture d'une assistance à travers les frontières, les parachutages en cours sur Deir el-Zor, l'ouverture récente d'une route vers Qamichli et les efforts constants déployés pour atteindre les zones situées de part et d'autre des lignes de front sont autant d'éléments qui montrent tous comment les travailleurs humanitaires se sont adaptés pour répondre aux besoins des civils pris au piège du conflit. L'ouverture vers certains secteurs tenus par l'EIIL est une évolution positive. Néanmoins, en dépit de tous les efforts, les civils auxquels il est impossible d'accéder sont encore trop nombreux. En particulier, les 540 000 personnes qui vivent dans des zones assiégées doivent faire face à une situation

épouvantable. Je demande à toutes les parties de mettre immédiatement fin aux sièges et de faciliter à ceux actuellement pris au piège un accès humanitaire durable et l'exercice du droit de circuler librement. Je rappelle à toutes les parties que le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre constitue une atteinte grave au droit international humanitaire, voire un crime de guerre.

41. Je reste profondément préoccupé par la situation dans laquelle se trouvent de nombreux civils en proie au conflit en cours. Des engins explosifs continuent d'être tirés aveuglément sur des zones peuplées et de faire des morts et des blessés. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en République arabe syrienne. J'engage aussi tous les États Membres à apporter leur soutien au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

42. L'escalade des hostilités dans l'est et le nord-est est une source de grave préoccupation, du fait que les opérations militaires en cours contre l'EIIL font également de nombreuses victimes parmi les civils. Les moyens utilisés le sont au prix de nombreuses vies de civils et, dans certains cas, ils détruisent des infrastructures vitales. J'exhorte de nouveau ceux qui mènent des opérations militaires en République arabe syrienne à respecter le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils et des infrastructures civiles. Tout doit être mis en œuvre pour que toute planification militaire intègre un aspect humanitaire dans les opérations.

43. Il est indispensable que les efforts de désescalade portent leurs fruits en République arabe syrienne. Je me réjouis des efforts constants et incessants que font les pays garants du processus d'Astana pour assurer la désescalade, en dépit des épreuves et des difficultés. Leurs efforts ont contribué à réduire la violence dans certaines zones, mais je reste préoccupé par l'escalade de la violence à Deraa et dans la Ghouta orientale. La réduction de la violence doit se poursuivre et se renforcer dans les quatre zones de désescalade. Par ailleurs, la création de zones de désescalade doit également se traduire par un accès humanitaire plus important et durable, ce qui n'a pas été le cas en juin. De nouveaux progrès sur les questions des détenus et des personnes portées disparues et sur le déminage humanitaire sont tout aussi importants. Au-delà de l'espoir que suscitent les zones de désescalade pour réduire la violence, j'exhorte tous les pays à préserver le droit de tous les Syriens de chercher asile et de bénéficier de la protection due aux réfugiés jusqu'à ce que les conditions pour un retour volontaire en toute sécurité et dans la dignité soient réunies.

44. À terme, la seule voie possible pour trouver une solution durable au conflit syrien et mettre fin à l'énorme souffrance du peuple syrien est le processus politique. Il ne saurait y avoir de solution militaire. Les processus de Genève et d'Astana peuvent se compléter mutuellement de sorte que les efforts de désescalade déployés par les pays garants du processus d'Astana sur le terrain contribuent à créer un environnement propice aux négociations intrasyriennes officielles facilitées par l'ONU. J'appuie sans réserve l'action constante que mène mon Envoyé spécial dans le cadre des pourparlers intrasyriens de Genève et j'exhorte les parties syriennes à examiner de manière constructive les quatre ensembles de questions liées à la gouvernance, à la constitution, aux élections et à la lutte contre le terrorisme et à la gouvernance de la sécurité. Je rappelle à la communauté internationale qu'il importe d'appliquer dans leur intégralité toutes les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016).

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en juin 2017[a]

Province de Rif-Damas et de Damas

- Le 1[er] juin, des frappes terrestres ont touché le secteur d'Irbin, contrôlé par l'opposition, et entraîné le décès d'une femme.
- Le 2 juin, un civil aurait été blessé par balle dans le secteur de Mdeïra, tenu par l'opposition, alors qu'il se rendait à Douma.
- Le 2 juin, une frappe terrestre contre une zone résidentielle dans le secteur d'Achaari, contrôlé par l'opposition, aurait tué un enfant et fait deux blessés graves, une femme et sa fille, qui avaient été déplacées de Chouaaba.
- Le 6 juin, une frappe terrestre contre une zone résidentielle à Harasta contrôlée par l'opposition aurait fait un mort (un enfant) et plusieurs blessés parmi les membres de sa famille, y compris son frère, sa mère et sa grand-mère.
- Le 6 juin également, une frappe terrestre contre Harasta aurait fait un mort et un blessé dans un immeuble résidentiel, une femme et son fils.
- Le 23 juin, deux frappes aériennes successives auraient touché une zone résidentielle de Hazzé, contrôlée par l'opposition. Au cours de la seconde, un immeuble situé près d'un marché local a été touché : on déplore parmi les civils 5 morts, dont 3 enfants d'une même famille, et au moins 12 blessés, y compris des femmes et des enfants.

Province de Deraa

- Le 1[er] juin, un convoi transportant des combattants de l'opposition a été touché par l'explosion de deux engins improvisés sur la route de Kafr Chams-Aqraba. Tandis que les civils et les combattants allaient porter secours aux blessés, deux nouvelles frappes au même endroit auraient fait parmi les civils 7 morts, doit 3 qui avaient été déplacés de Kafr Chams, et 10 blessés.
- Le 1[er] juin également, des frappes aériennes contre une zone résidentielle du camp de Deraa, contrôlé par l'opposition, aurait fait deux morts parmi les civils, dont un garçon dont la famille avait été déplacée de Qouneïtra.
- Le 3 juin, plusieurs frappes terrestres contre des zones résidentielles à Deraa, contrôlé le Gouvernement, y compris Deraa el-Mahatta, Sabil, Kachef et Sahari, auraient fait parmi les civils un mort et un nombre indéterminé de blessés.

---

[a] Conformément à la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, la présente description des faits nouveaux survenus sur le terrain et des attaques enregistrées et confirmées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la République arabe syrienne. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ainsi que des atteintes portées à ces droits qui seraient survenues en République arabe syrienne pendant la période considérée.

- Le 4 juin, deux civils auraient été tués et plusieurs autres blessés au cours d'attaques terrestres contre une zone résidentielle du village de Tafas, contrôlé par l'opposition.
- Le 4 juin également, quatre frappes aériennes contre une zone résidentielle de la localité de Ghariyé el-Gharbiyé auraient entraîné le décès de deux femmes et fait un nombre indéterminé de blessés.
- Le 5 juin, deux frappes aériennes contre une ancienne structure militaire du Gouvernement à Tafas servant à héberger des déplacés auraient entraîné la mort de sept civils, dont trois d'Osman, y compris un garçon et une fille.
- Autour du 5 juin, au cours de deux frappes aériennes successives, une voiture transportant des civils qui se rendait de Tafas à Daël aurait été touchée. Bilan : six morts, dont un enfant.
- Le 5 juin, des frappes terrestres contre une zone résidentielle de Deraa el-Mahatta contrôlée par le Gouvernement aurait entraîné le décès d'une fille et d'un homme, qui a succombé après avoir été grièvement blessé.
- Le 7 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de Tariq el-Sadd, contrôlée par l'opposition, dans la ville de Deraa, aurait fait trois morts dont un homme et une fille d'une famille qui avait été déplacée de Deraa el-Balad.
- Le 9 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de Deraa el-Balad, contrôlée par l'opposition, aurait fait parmi les civils un mort et un nombre indéterminé de blessés.
- Le 10 juin, des frappes terrestres à Nassib, contrôlé par l'opposition, auraient entraîné la mort d'un civil et de ses deux enfants, un garçon et une fille, et blessé grièvement leur frère, qui est décédé le lendemain.
- Le 13 juin, deux civils auraient été tués et un autre grièvement blessé à la suite de l'explosion d'un engin improvisé sur la route entre Daël et Naoua, contrôlés par l'opposition : les trois victimes appartiennent à une même famille qui avait été déplacée de Tell Chehab.
- Le matin du 14 juin, deux frappes aériennes contre une zone résidentielle de Tafas auraient endommagé une école qui abritait des déplacés de la province de Deraa et fait huit morts parmi des civils déplacés d'Osman, dont une fille, deux femmes et un homme originaire de Tafas, et un nombre indéterminé de blessés.
- Le 14 juin également, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de Tafas auraient fait deux morts parmi les civils, dont une fille.
- Le 22 juin, des frappes aériennes contre un site de regroupement spontané de déplacés à Nassib auraient entraîné le décès de trois civils, originaires de la vallée du Yarmouk, et fait un nombre indéterminé de blessés.
- Le 23 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle du quartier de Kachef, contrôlé par le Gouvernement, dans la ville de Deraa, aurait fait deux morts parmi les civils, dont une femme.
- Le 24 juin, des frappes aériennes contre la localité de Nassib entre midi et 17 h 30 auraient fait des dégâts matériels et des blessés parmi nombre de déplacés dans le secteur.
- Le 24 juin également, des frappes aériennes contre un site de regroupement spontané près d'un marché à Nassib auraient fait deux morts parmi des déplacés de Deraa el-Balad, dont une femme, et un nombre indéterminé de blessés graves, dont quelques-uns seraient décédés le 29 juin.

- Le 27 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle près de l'école du martyr Fakhouri à Hara, contrôlée par l'opposition, auraient fait parmi les civils 6 morts, dont 1 femme et 4 filles d'une même famille, et au moins 12 blessés graves, donc 5 enfants.

Province d'Alep

- Le 18 juin, un civil aurait été tué et deux filles blessées à la suite de frappes aériennes contre la localité de Marea dans la partie nord de la province.
- Le 19 juin, un civil aurait été tué et quatre autres blessés au cours de frappes aériennes contre la ville de Marea, tenue par l'opposition.

Province d'Edleb

- Le 1er juin, au cours de frappes aériennes contre une zone résidentielle de la localité de Bdama, dans la banlieue de Jisr el-Choughour, un civil aurait été blessé.
- Le 8 juin, de lourds accrochages armés auraient éclaté dans des zones habitées de la ville de Maarret el-Nouman et entraîné le décès d'un marchand ambulant de 50 ans.
- Le 14 juin, des frappes aériennes contre une banlieue résidentielle de la ville de Jisr el-Choughour auraient fait quatre blessés parmi les civils, dont une mère et son enfant.
- Dans l'après-midi du 24 juin, une voiture piégée a explosé près d'un marché de la ville de Dana, au nord-est d'Edleb, et aurait fait parmi les civils 7 morts, dont trois enfants, et au moins une trentaine de blessés.

Province de Hama

- Le matin du 5 juin, des frappes aériennes contre le village d'Abou Haouadid, tenu par l'EIIL dans le sous-district d'Aqeïribat dans la partie est de la province de Hama, auraient fait un mort parmi des personnes déplacées de Talbissé, dans le nord de la province de Homs, et des dégâts matériels considérables.
- Le matin du 7 juin, des frappes aériennes contre la partie est de Souha, tenue par l'EIIL, auraient entraîné le décès d'une femme enceinte et de ses deux enfants.
- Le 15 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de la ville de Latamné dans la partie nord de la province de Hama contrôlée par l'opposition aurait blessé un enfant.
- Le 17 juin, des frappes aériennes contre un marché du village de Naamiyé, tenu par l'EIIL, situé à 2 kilomètres à l'est d'Aqeïribat, aurait fait au moins trois morts parmi les civils et nombre de blessés.
- Le 22 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle près d'Aqeïribat aurait fait un mort parmi les civils et d'importants dégâts matériels, et entraîné le déplacement de civils.

Province de Homs

- Le 13 juin, un garçon de 13 ans a été tué et plusieurs autres grièvement blessés à la suite de l'explosion des restes d'une arme à dispersion dans le village d'Ezzeddine, à Talbissé, dans la partie nord de la province de Homs.

- Le 21 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de la localité de Kafr Laha située dans le secteur de Houlé aurait fait un mort et cinq blessés parmi les civils.
- Le 29 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de Talbissé auraient entraîné le décès d'une infirmière et blessé cinq civils, dont l'un aurait eu la main amputée.
- Le 29 juin également, un civil de 40 ans aurait été tué d'une balle dans la tête alors qu'il était à moto sur la route liant le village de Ghanto à Talbissé.

Province de Deïr el-Zor

- Le 1er juin, des frappes aériennes contre les quartiers de Qoussour et de Joura tenus par le Gouvernement à Deïr el-Zor auraient fait deux morts parmi les civils.
- Le 4 juin, des frappes aériennes contre la localité de Mohsen dans la partie est de la province de Deïr el-Zor auraient fait parmi les civils au moins trois morts, dont une fille et une femme, et au moins quatre blessés.
- Le 7 juin, des frappes aériennes contre un véhicule civil qui traversait la localité de Qouriyé dans la partie est de la province de Deïr el-Zor aurait fait parmi les civils au moins huit morts et quatre blessés.
- Le 8 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de la localité d'Ayyach auraient fait au moins 3 morts et 10 blessés parmi les civils.
- Le 9 juin, au moins un civil aurait été tué et trois autres blessés à la suite de frappes aériennes contre les quartiers de Qoussour et de Joura dans la ville de Deïr el-Zor.
- Le 9 juin également, des frappes aériennes dans le voisinage d'une mosquée dans le village de Jadid Oqeïdat auraient fait parmi les civils 5 morts et 11 blessés.
- Le 10 juin, un enfant et sa mère auraient été tués à la suite de frappes aériennes contre une zone résidentielle du quartier de Qoussour dans la ville de Deïr el-Zor.
- Le 15 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle du village de Marrat dans la partie est de Deïr el-Zor aurait fait parmi les civils sept morts, dont quatre enfants et une femme.
- Le 15 juin également, au moins six civils auraient été tués, dont une femme et trois enfants, et quatre autres blessés à la suite de frappes aériennes dans le village de Hatla dans la partie est de Deïr el-Zor.
- Le 17 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de la ville de Mayadin dans la partie est de Deïr el-Zor auraient fait parmi les civils cinq morts, dont deux enfants et une femme, et au moins sept blessés.
- Dans l'après-midi du 20 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle du village de Khoucham dans la partie est de Deïr el-Zor auraient fait parmi les civils au moins 14 morts, dont deux femmes et deux enfants, et 7 blessés.
- Le 23 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle du village de Mheïmidé dans la partie ouest de la province de Deïr el-Zor auraient fait parmi les civils 11 morts, dont sept enfants, et deux femmes.

- Le 24 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle des quartiers de Qoussour et de Joura dans la ville de Deïr el-Zor auraient fait parmi les civils cinq morts et plusieurs blessés.
- Le 25 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle du village de Mohsen dans la partie est de Deïr el-Zor auraient fait cinq morts, quatre enfants et leur mère.
- Le 25 juin, une femme aurait été tuée à son domicile au cours de frappes aériennes contre la localité de Qouriyé, dans la partie est de Deïr el-Zor.
- Le 26 juin à l'aube, des frappes aériennes auraient touché et totalement détruit un lieu de détention tenu par l'EIIL situé près d'un pont dans la ville de Mayadin, faisant au moins 40 morts, y compris des membres de l'EIIL.

Province de Raqqa

- Le 1er juin, un civil aurait été tué par une mine terrestre au nord de la ville de Raqqa.
- Le 3 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle près de Jisr el-Jadid, au sud de la ville de Raqqa, auraient fait parmi les civils au moins huit morts, dont un enfant, et cinq blessés.
- Le 3 juin également, au moins 15 civils auraient été tués et 8 autres blessés près de la piscine Chiraa, au cours de frappes aériennes contre une zone résidentielle de la ville de Raqqa.
- Le 5 juin, des frappes aériennes auraient touché un bateau qui transportait des civils de la rive nord à la rive sud de l'Euphrate alors qu'il était du côté de l'accès sud à la ville de Raqqa, faisant 9 morts et au moins 10 blessés parmi les civils.
- Le 6 juin, un couple et leurs trois enfants auraient été tués au cours de frappes aériennes contre un immeuble résidentiel du centre de la ville de Raqqa.
- Le 7 juin, deux enfants auraient été tués à la suite de l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Joubour, dans la partie ouest de la province.
- Le 8 juin, cinq enfants auraient été tués à la suite de l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Bougha dans la partie nord de la province de Raqqa. Le même jour, deux civils auraient été tués à la suite de l'explosion d'une mine terrestre dans la ville de Tabqa.
- Le 8 juin également, des frappes aériennes contre Raqqa, y compris le quartier de Jazra, dans la partie ouest de la ville, auraient fait au moins 14 morts parmi les civils.
- Le 10 juin, au moins 15 civils, y compris quatre femmes et six enfants, auraient été tués à la suite de frappes aériennes contre une zone résidentielle (rue Nour) de la localité de Dariyé, située dans la partie ouest de la province.
- Le 10 juin également, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de Dariyé auraient fait au moins quatre morts, deux femmes et deux enfants.
- Le 10 juin également, des frappes aériennes contre le secteur Moukhtalata dans le quartier Sinaa dans la partie est de la ville de Raqqa auraient fait au moins six morts parmi les civils, deux femmes et quatre enfants.
- Le 10 juin également, des frappes aériennes contre les quartiers résidentiels de Jazra et de Sabahiyé, dans la partie ouest de la ville de Raqqa, auraient fait parmi les civils sept morts, dont une femme.

- Le 12 juin, quatre civils, dont au moins trois enfants, auraient été tués à la suite de frappes aériennes contre le quartier de Seïf el-Daoula dans la ville de Raqqa.
- Le 13 juin, quatre civils d'une seule famille, dont deux enfants, auraient été tués à leur domicile à la suite de frappes aériennes contre le secteur de Qasr el-Banat dans la ville de Raqqa.
- Le 14 juin, quatre civils dont une femme auraient été tués à la suite de frappes aériennes contre le secteur de Sabaa Bahrat dans la ville de Raqqa.
- Le 15 juin, une femme et ses quatre enfants auraient été tués à leur domicile à la suite de frappes aériennes contre le village de Kasrat el-Cheik Joumaa, dans la partie ouest de la province de Raqqa.
- Le 15 juin également, des frappes aériennes contre une zone résidentielle proche de l'école Khaled el-Walid désaffectée, dans le quartier Intifada, dans la partie ouest de Raqqa, auraient fait au moins quatre morts parmi une même famille, dont une femme et ses trois enfants. Le même jour, des frappes aériennes contre une zone résidentielle de la ville de Raqqa auraient fait parmi les civils 7 morts et au moins 14 blessés.
- Le 16 juin, trois civils, dont une femme et une fille, auraient été tués à la suite de frappes aériennes dans le voisinage de la mosquée Nour, dans la ville de Raqqa.
- Le 18 juin, deux femmes et deux enfants auraient été tués et trois autres blessés à la suite de frappes aériennes contre le quartier de Badou, dans la ville de Raqqa.
- Le 19 juin, deux enfants auraient été tués et sept autres civils blessés près de la mosquée Imam Nawawi lors de frappes aériennes contre la ville de Raqqa.
- Le 21 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle près de la mosquée Nour, dans la ville de Raqqa, auraient fait parmi les civils au moins 18 morts et 11 blessés. Le même jour, des frappes aériennes contre Raqqa auraient fait parmi les civils au moins 9 morts et 17 blessés.
- Le 21 juin également, au moins 10 civils auraient été tués et 3 autres blessés au cours de frappes aériennes contre une zone résidentielle du quartier d'Amn el-Daoula, dans la ville de Raqqa.
- Le 24 juin, au moins huit civils auraient été tués au cours de frappes aériennes contre une zone résidentielle du quartier de Rmeïlé dans la ville de Raqqa.
- Le 24 juin, des frappes aériennes contre le quartier de Nahda dans la ville de Raqqa auraient fait parmi les habitants d'un immeuble résidentiel cinq morts, dont une femme.
- Le 25 juin, les trois passagers civils d'une voiture qui longeait l'Euphrate au sud de Raqqa auraient été tués au cours d'une frappe aérienne.

Province de Hassaké

- Le 17 juin, les Forces démocratiques syriennes auraient détenu sept civils pour un recrutement forcé dans le village de Harmoun dans la province de Hassaké.
- Le 19 juin, des frappes aériennes contre une zone résidentielle dans le village de Tell el-Jayer situé dans la partie est de Chadi, frontalier de l'Iraq, auraient fait au moins 12 morts parmi les civils.